

## Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu

### Appel d'intérêt pour des soutiens experts

Le Groupe de travail sur l'évaluation régionale (Groupe de travail) recherche des expressions d'intérêt de la part de personnes et d'organisations intéressées à soutenir l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu (Évaluation régionale).

#### 1. Contexte et objectif

En février 2020, le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada (le ministre) a annoncé qu'une évaluation régionale devait être entreprise dans la région centrée sur les gisements minéraux du Cercle de feu, dans le nord de l'Ontario. L'évaluation régionale s'applique à une région décrite comme le Cercle de feu, également connue sous le nom de Kawana 'bi 'kag par de nombreuses Premières Nations, ainsi qu'aux territoires traditionnels des Premières Nations partenaires qui pourraient être touchés par le développement dans le Cercle de feu et les régions avoisinantes, et qui détiennent et exercent des droits ancestraux et issus de traités protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le 20 janvier 2023, un processus d'évaluation régionale (ER) codirigé a été lancé entre le gouvernement du Canada, les Premières Nations membres de Matawa, les Premières Nations membres de Mushkegowuk et la Première Nation de Weenusk. Cela comprenait la création d'un groupe de travail au sein duquel sont représentées 15 Premières Nations partenaires et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Les Premières Nations partenaires incluent : la Première Nation d'Aroland, la Première Nation d'Attawapiskat, la Première Nation de Constance Lake, la Première Nation d'Eabametoong, la Première Nation de Fort Albany, la Première Nation de Ginoogaming, la Première Nation de Kashechewan, Première nation de Long Lake (réserve n° 58), Première Nation de Marten Falls, la Première Nation crie de Missanabie, la Première Nation crie de la Moose, la Première Nation de Neskantaga, la Première Nation de Nibinamik, la Première Nation de Webequie et la Première Nation de Weenusk. Les Conseils de Matawa et de Mushkegowuk sont également des membres actifs du Groupe de travail fournissant un soutien administratif, logistique et technique.

Le mandat de l'évaluation régionale dans le Cercle de feu a été approuvé par les Premières Nations partenaires et le ministre le 20 janvier 2025. Conformément au mandat, le Groupe de travail est établi pour mener l'évaluation régionale, et les représentants sont des membres de la communauté de toutes les Premières Nations partenaires et des représentants de l'AEIC, qui ont une expertise ou une expérience diversifiée en matière de réalisation d'évaluations régionales ou de connaissance du contexte autochtone et des Premières Nations, y compris le contexte des communautés et des coutumes des partenaires des Premières Nations.

L'objectif de l'évaluation régionale est de fournir des informations sur les priorités clés importantes pour les Premières Nations partenaires et le gouvernement du Canada dans la zone d'évaluation et de fournir une analyse des effets positifs et négatifs potentiels, y compris les effets cumulatifs et interactifs, dus aux activités de développement possibles dans toute la zone d'évaluation.

L'évaluation régionale formulera également des recommandations sur la meilleure façon de gérer les effets cumulatifs potentiels et autres pour éviter les conséquences néfastes, améliorer les

conséquences positives et déterminer comment (et par quels organismes de gouvernance) les étapes de suivi seraient déterminées et initiées.

La section 9 du mandat indique que le groupe de travail sollicitera des informations et des conseils auprès de plusieurs soutiens experts autochtones, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que du public, qui possèdent des connaissances ou de l'expérience afin d'éclairer l'évaluation régionale.

## **2. Importance de la participation des Aînés et des détenteurs du savoir**

La participation des Aînés et des détenteurs du savoir des Premières Nations partenaires dans l'évaluation régionale est cruciale. Conformément à l'article 9 du mandat, le Groupe de travail sollicitera les connaissances, les perspectives ainsi que les informations et conseils uniques et importants des Aînés des Premières Nations et des détenteurs du savoir. Les jeunes, les femmes, les hommes et les membres de la communauté des Premières Nations seront également inclus par chaque partenaire des Premières Nations grâce à des mécanismes qu'ils jugent appropriés et efficaces.

Le Groupe de travail veillera à ce que des possibilités soient offertes aux membres de la communauté des Premières Nations partenaires pour partager des informations, des connaissances et des points de vue pertinents à l'évaluation régionale, de manière collaborative qui respecte et valorise les coutumes, les cérémonies et leur relation à la terre. Le groupe de travail veillera à ce que les détenteurs du savoir et les experts au sujet du territoire aient la possibilité de collaborer de façon complémentaire avec les soutiens experts tout au long de l'évaluation régionale.

Par conséquent, les Aînés et les détenteurs du savoir des communautés des Premières Nations partenaires ainsi que les membres de ces communautés participeront à un processus qui leur est spécifique, et ce processus sera administré par les Premières Nations partenaires. Cette invitation actuelle vise à rejoindre des soutiens experts externes aux communautés des Premières Nations partenaires, y compris, sans s'y limiter, des soutiens experts qui ont travaillé ou qui pourraient actuellement travailler avec des Premières Nations sur d'autres études ou initiatives.

## **3. Processus de sélection des soutiens experts**

Le Groupe de travail est responsable d'établir la liste des soutiens experts grâce aux recommandations des appels publics de manifestation d'intérêt des membres du Groupe de travail.

Le Groupe de travail examinera et évaluera les demandes et recommandations reçues afin d'établir une liste de soutiens experts. Le Groupe de travail donnera la priorité aux experts autochtones et aux personnes ayant déjà travaillé avec les Premières Nations partenaires. Le Groupe de travail s'appuiera également sur ses réseaux existants pour identifier et mobiliser des soutiens experts potentiels en fonction de leurs besoins respectifs. L'annexe A décrit les critères d'évaluation possibles. La liste des experts telle qu'approuvée par le Groupe de travail peut être utilisée comme ressource pour les Premières Nations partenaires, individuellement ou collectivement, au besoin tout au long de la réalisation de l'évaluation régionale.

Les personnes et organisations sélectionnées peuvent participer en tant que soutien expert pour l'un ou plusieurs des quinze Premières Nations partenaires. Par exemple, advenant qu'un certain nombre de membres du groupe de travail ont un objectif ou un sujet commun, ils peuvent choisir de sélectionner un candidat commun ayant une expérience pertinente.

Participer en tant que soutien expert ne restreindra pas la participation d'une personne ou d'une organisation à d'autres activités entreprises par le Groupe de travail ni leur capacité à formuler des commentaires distincts sur l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu ou tout autre projet faisant l'objet d'une évaluation par l'AEIC.

### **3.1 Soutiens experts gouvernementaux**

Une liste similaire de soutiens experts gouvernementaux, composée de représentants de plusieurs ministères et organismes fédéraux, sera élaborée (ESPACE RÉSERVÉ pour le rôle de la province ou des municipalités). Les soutiens experts gouvernementaux seront également disponibles pour travailler avec les Premières Nations partenaires individuellement ou collectivement, au besoin tout au long de la réalisation de l'évaluation régionale.

## **4. Rôle et responsabilités du soutien expert**

Les soutiens experts choisis par le Groupe de travail travailleront en étroite collaboration avec les Premières Nations partenaires tout au long de l'étape de réalisation de l'évaluation régionale. Le Groupe de travail demandera l'aide des soutiens experts pour un certain nombre d'activités et de livrables, y compris, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Aider à la collecte d'informations et de données liées aux domaines prioritaires;
- Identifier, fournir et soutenir l'utilisation de l'information scientifique pour garantir qu'elle complète de manière appropriée les connaissances traditionnelles existantes afin d'informer adéquatement la réalisation de l'évaluation régionale, le cas échéant;
- Examiner les documents et fournir de la rétroaction sur la documentation pertinente à l'évaluation régionale;
- Identifier et évaluer les lacunes en matière d'information et de connaissances et recommander des approches pour y remédier;
- Rassembler, interpréter et analyser les données et informations pertinentes, réaliser des analyses et proposer des solutions recommandées;
- Aider à rédiger des sections du rapport;
- Participer à des séances de mobilisation en personne dans des endroits centraux (par exemple Timmins, Thunder Bay et Toronto) ou virtuellement avec le Groupe de travail et éventuellement d'autres membres du public;
- Participer à des séances de consultation technique sur des sujets d'intérêt particulier pour le Groupe de travail, en fournissant des contributions et une expertise en la matière lorsque cela est pertinent;

- Se déplacer dans les communautés des Premières Nations partenaires ou dans différentes destinations en Ontario pour des activités de consultation et de conseil.

## 5. Calendrier des activités

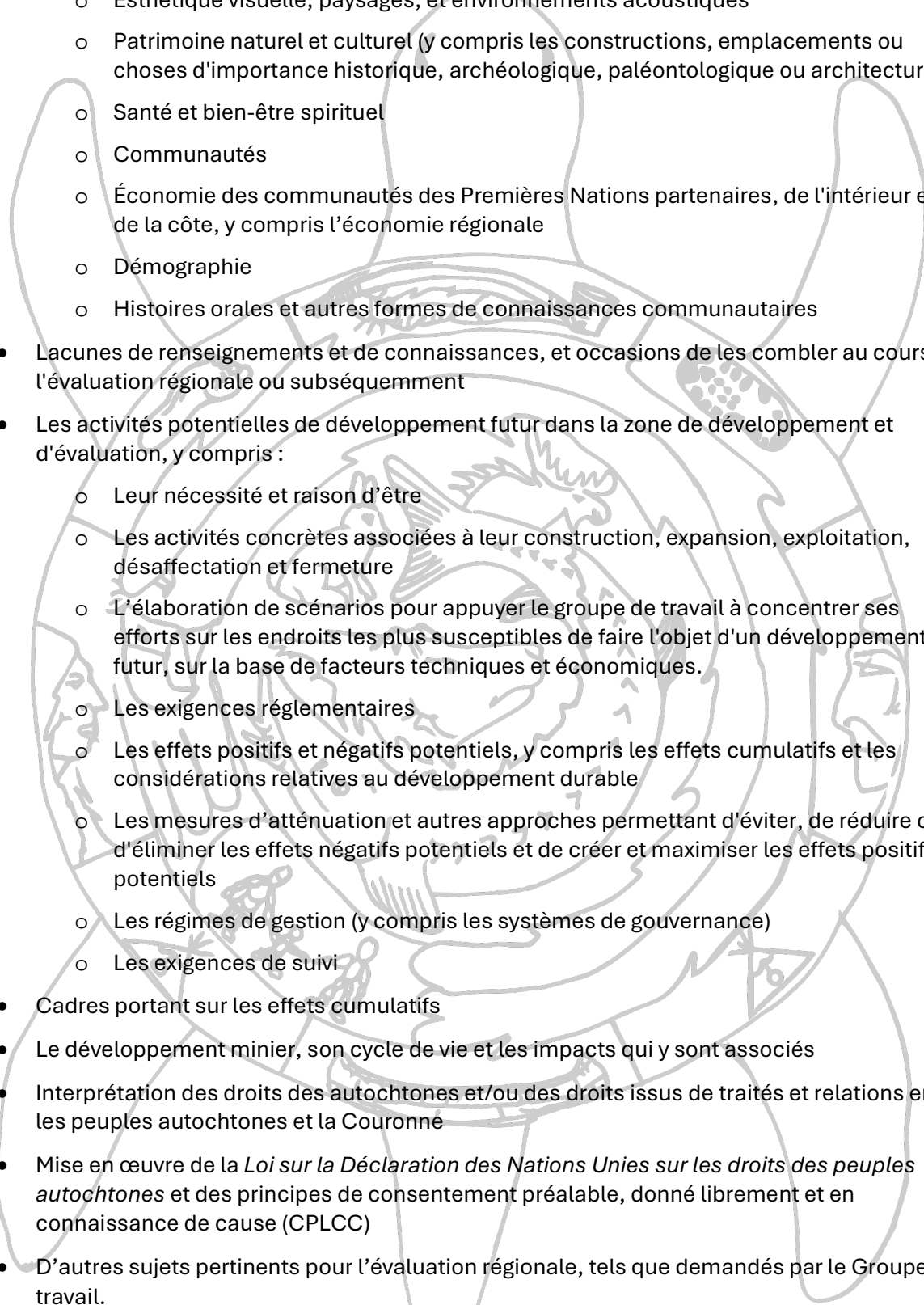
Les activités peuvent varier au cours de la phase de mise en œuvre en fonction des besoins du Groupe de travail et de l'expérience et de la disponibilité des soutiens experts sélectionnés.

Lors de la sélection des soutiens experts, un plan de travail plus détaillé sera élaboré entre le groupe de travail et les soutiens experts pour refléter les activités et les calendriers spécifiques.

## 6. Sujets

Les soutiens experts fourniront des informations et des conseils au Groupe de travail sur les sujets et les activités prioritaires identifiés par les Premières Nations partenaires individuelles. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Les conditions environnementales, de santé, culturelles, spirituelles, sociales et économiques, y compris, sans s'y limiter :
  - Faune et habitat de la faune
  - Poissons marins et leur habitat (y compris les espèces en péril)
  - Environnement aquatique, y compris les bassins versants suivants dans la zone d'évaluation (par ordre alphabétique):
    - La rivière Abitibi
    - La rivière Attawapiskat et ses côtes
    - La rivière Ekwana et ses côtes
    - La rivière Kenogami
    - La rivière Lower Albany et ses côtes
    - Les rivières Missinabi et Mattagami
    - La rivière Moose
    - Le nord-est du Lac Supérieur
    - La côte Ouest de la Baie James
    - La rivière Upper Albany
    - La rivière Winisk et ses côtes
  - Faune aviaire (oiseaux et espèces d'oiseaux en péril)
  - Chauves-souris (y compris les espèces en péril)
  - Aires protégées et sensibles (établies ou proposées)
  - Espèces envahissantes
  - Tourbières, forêts et autres écosystèmes pertinents
  - Géologie et hydrologie locales incluant les hautes terres et/ou les vasières

- 
- Esthétique visuelle, paysages, et environnements acoustiques
  - Patrimoine naturel et culturel (y compris les constructions, emplacements ou choses d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale)
  - Santé et bien-être spirituel
  - Communautés
  - Économie des communautés des Premières Nations partenaires, de l'intérieur et de la côte, y compris l'économie régionale
  - Démographie
  - Histoires orales et autres formes de connaissances communautaires
  - Lacunes de renseignements et de connaissances, et occasions de les combler au cours de l'évaluation régionale ou subséquentement
  - Les activités potentielles de développement futur dans la zone de développement et d'évaluation, y compris :
    - Leur nécessité et raison d'être
    - Les activités concrètes associées à leur construction, expansion, exploitation, désaffectation et fermeture
    - L'élaboration de scénarios pour appuyer le groupe de travail à concentrer ses efforts sur les endroits les plus susceptibles de faire l'objet d'un développement futur, sur la base de facteurs techniques et économiques.
    - Les exigences réglementaires
    - Les effets positifs et négatifs potentiels, y compris les effets cumulatifs et les considérations relatives au développement durable
    - Les mesures d'atténuation et autres approches permettant d'éviter, de réduire ou d'éliminer les effets négatifs potentiels et de créer et maximiser les effets positifs potentiels
    - Les régimes de gestion (y compris les systèmes de gouvernance)
    - Les exigences de suivi
  - Cadres portant sur les effets cumulatifs
  - Le développement minier, son cycle de vie et les impacts qui y sont associés
  - Interprétation des droits des autochtones et/ou des droits issus de traités et relations entre les peuples autochtones et la Couronne
  - Mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et des principes de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)
  - D'autres sujets pertinents pour l'évaluation régionale, tels que demandés par le Groupe de travail.

## **7. Paiement pour services rendus**

La participation des soutiens experts sera gérée par les membres individuels du groupe de travail, ce qui inclut, sans s'y limiter, la supervision des contrats, des livrables et des factures. Les taux de facturation et les modalités du contrat seront déterminés par les membres du Groupe de travail en collaboration avec les soutiens experts sélectionnés. L'AEIC peut fournir des modèles et un soutien logistique au besoin.

Les personnes, les organisations et les communautés qui postulent par le biais de l'appel d'intérêt pour les soutiens experts peuvent toujours demander une aide financière par le biais du Programme d'aide financière aux participants de l'AEIC afin de soutenir leur participation à la phase de réalisation de l'évaluation régionale ou à tout autre projet faisant l'objet d'une évaluation par l'AEIC. Cependant, s'ils sont retenus en tant que soutien expert par l'intermédiaire d'une communauté, ils ne peuvent pas fournir les mêmes commentaires sur le même projet ou l'évaluation régionale. Dans les cas où un soutien expert sélectionné reçoit une aide financière par le biais d'autres ententes de contribution administrées par l'AEIC, le Groupe de travail collaborera avec les personnes concernées afin de s'assurer que les services rendus ne sont pas redondants.

## **8. Comment faire une demande**

Pour postuler à cet appel d'intérêt, veuillez remplir le **FORMULAIRE D'INTÉRÊT** (Annexe X); le résumé du tableau de présentation des études et l'envoyer par courriel avec une copie du curriculum vitae des personnes qui seront engagées en tant que soutiens experts à : [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca).

**La date limite pour postuler en tant que soutien expert est le 17 avril, 2025.**

## **9. Prochaines étapes**

Le Groupe de travail examinera toutes les demandes reçues. À la conclusion de l'examen, le Groupe de travail communiquera les prochaines étapes aux candidats retenus. Il est prévu que la liste soit établie et communiquée au printemps 2025.

### **Coordonnées**

Pour toute question concernant cet appel d'intérêt pour des soutiens experts, veuillez contacter [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca).